**WEBINAIRE COVID-19** 

Programme actions concertées pour le maintien en emploi





Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi - PACME

L'individu au cœur de notre travail

## Panélistes



Mathieu Hudon
Spécialiste stratégie communication et relations publiques
Bédard Ressources



Stéphane Pépin
Directeur stratégies RH & services
conseils
Bédard Ressources



## Sommaire

- 1. Introduction au PACME
- 2. Les différents volets
- 3. Les entités admissibles
- 4. Les activités admissibles
- 5. Les dépenses admissibles
- 6. Jumeler les différentes subventions
- 7. Les étapes à suivre pour présenter une demande
- 8. Remboursement
- 9. N'oubliez pas!
- 10. Questions?



## Introduction au PACME



## Introduction au PACME

- Introduit en raison des impacts de COVID-19 sur les employés et les entreprises
- Créé en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail
- ▶ Inclus les travailleurs autonomes par le biais des promoteurs collectifs
- Fond de 100M\$ pour permettre aux entreprises d'obtenir des subventions pour aider à payer les coûts des activités de **formation** et de bonnes pratiques en **gestion des ressources humaines**
- ▶ 100M\$ provient du Fond de développement du marché du travail pour les entreprises (Volet entreprise) et du Fond de Développement et de reconnaissances des compétences de la main-d'œuvre (Volet promoteurs collectifs)
- Vise à optimiser le fonctionnement des entreprises, les aider à redémarrer rapidement et stimuler le marché du travail
- Fournit un soutien direct aux entreprises qui connaissent une suspension, diminution, augmentation ou diversification de leurs activités, en raison de COVID-19
- Mesure en place jusqu'au 30 septembre 2020 ou épuisement des fonds



# Les différents volets



## Les différents volets

#### 2 volets

Volet entreprises : prévoit une aide directe aux entreprises pour leurs activités en gestion des RH et de développement des compétences.

### **Objectifs**

- Accroître les compétences des employés pour être prêt pour la relance
- Diminuer les impacts négatifs provoqués par la crise sanitaire
- ► Amoindrir le ralentissement économique sur les entreprises
- Soutenir les entreprises qui veulent effectuer un changement des activités habituelles
- ► Favoriser une reprise des activités rapidement
- ► Augmenter les revenus



## Les différents volets

## 2 volets (suite)

Volet promoteurs collectifs: mise sur une approche collective pour répondre aux besoins de formation des entreprises et de la main-d'œuvre.



## Les entités admissibles



## Les entités admissibles – volet entreprises

- Employeurs
- Travailleurs autonomes (constitués ou non en société) avec employés
- Coopératives
- Entreprises d'économie sociale
- OSBL et organismes communautaires actifs au sein des collectivités
- Associations d'employés et d'employeurs
- Regroupements:
  - Professionnels
  - Employeurs
  - Travailleurs



# Les entités admissibles – Volet promoteurs collectifs

S'adresse à des organismes dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi pour générer un effet multiplicateur.

- Comités sectoriels de main-d'œuvre
- Comités paritaires constitués à la suite d'un décret
- Mutuelles de formation reconnues en vertu du Règlement sur les mutuelles de formation
- Organismes du milieu communautaire qui siègent à la CPMT
- Associations d'employeurs reconnues par la CPMT
- Associations de travailleurs légalement constituées
- Franchiseurs qui exploitent une entreprise sous enseigne
- Donneurs d'ordres qui disposent d'un service de formation agréé et qui organisent des formations destinées à des petites et moyennes entreprises (PME) de leur domaine industriel



# Précisions pour les travailleurs temporaires

Les travailleurs étrangers détenant un permis de travail temporaire sont admissibles.



## Les activités admissibles



## Les activités admissibles

Pour le volet Entreprises et promoteurs collectif, les activités de formation admissibles sont :

- Base (ex. : travail à distance)
- Francisation
- Formations compétences numériques (ex. : outils de télétravail)
- Formations continues liées aux activités de l'entreprise en lien ou non avec le poste occupé par l'employé formé (ex. : nouvelles tâches)
- Formations préconisées par les ordres professionnels (ex. : formation continue)
- Formations rendues nécessaires en vue de la reprise des activités de l'entreprise (ex. : changements de procédures)
- Formations liées à une stratégie d'ajustement ou de modification des activités des entreprises qui permettent de maintenir ou de diversifier les activités de l'entreprise (ex. : salubrité, télétravail, etc.)
- Formations permettant la requalification des travailleurs (ex. : représentant sur la route assigné comme agent SAC par téléphone).



## Les activités admissibles (suite)

Pour le volet Entreprises, les activités de gestion des ressources humaines admissibles sont :

- Le diagnostic de la fonction ressources humaines et, s'il y a lieu, des autres fonctions
- Les mandats de consultation
  - communication organisationnelle
  - politique de télétravail
  - mobilisation des employés
  - planification des besoins en main-d'œuvre pour le maintien et la reprise des activités
  - soutien à la diversification des activités
  - coaching et développement des habiletés de gestion
  - Etc.



# Les dépenses admissibles



## Les dépenses admissibles

### Plafond des dépenses :

- Salaire des travailleurs en formation (excluant les charges sociales) jusqu'à 25\$/h
- Honoraires professionnels des consultants ou des formateurs jusqu'à 150\$/h
- Frais liés aux activités de gestion et d'administration jusqu'à 10% des frais admissibles (si applicable)



## Les dépenses admissibles (suite)

### Dépenses remboursables au coût réel :

- Frais indirects pour les formateurs (déplacements, repas, hébergements, etc.)
- Frais indirects pour les travailleurs en formation (déplacements, repas, hébergements, etc.)
- Élaboration, adaptation et achat de matériel pédagogique et didactique
- Matériel et fournitures nécessaires à la réalisation des activités
- Élaboration et adaptation de contenus de formation
- Transfert d'une formation en présence physique vers une formation en ligne
- Frais d'inscription ou autres frais liés à l'utilisation d'une plateforme



# Jumeler les différentes subventions



## Jumeler les différentes subventions

### Aide financière proposée

Programme peut-être jumelé avec les autres mesures gouvernementales

## Remboursement des dépenses admissibles

- 100% jusqu'à 100 000\$
- > 50% entre 100 000\$ et 500 000\$



## Jumeler les différentes subventions

#### Dépenses admissibles

- ▶ 25% (maximum admissible 25\$/heure) si l'entreprise reçoit la subvention d'urgence du Canada de 75%
- ▶ 90% si l'entreprise <u>reçoit la subvention salariale temporaire du Canada de 10</u>%
- ▶ 100% si l'entreprise ne reçoit <u>aucune subvention</u> salariale du gouvernement fédéral
- Remboursement inclus
  - Les dépenses de formation
  - Les frais liés aux activités de GRH
  - Les frais afférents (honoraires des formateurs, achat de matériel, salaire des employés)



# Les étapes à suivre pour présenter une demande



# Les étapes à suivre pour présenter une demande – Volet entreprises

- Possibilité de faire une demande rétroactive au 15 mars 2020
- Une seule demande par entreprise est acceptée à la fois
- Possibilité de refaire une demande après chaque fin de projet
- Les entreprises et travailleurs autonomes doivent contacter un conseiller aux entreprises de Services Québec avant de procéder
- Un conseiller aux entreprises vous sera attitré et vous accompagnera dans vos démarches
- Un conseiller évaluera l'admissibilité de votre projet de formation ou de GRH
- La liste des bureaux de Services Québec est disponible en consultant le localisateur des centres locaux d'emploi au <a href="https://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp">https://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp</a>
- Les demandes volet entreprises doivent être soumises à Services Québec à pacme.demandes@mtess.gouv.qc.ca



# Les étapes à suivre pour présenter une demande – Volet entreprises (suite)

Conseiller en entreprise enverra un aide mémoire afin de s'assurer que les informations requises sont présentes dans l'offre de service (formation ou accompagnement GRH)

#### Éléments nécessaires pour définir le contexte de l'intervention :

- Objectifs de l'intervention (but)
- Méthodologie (comment)
- Plan de formation / travail (quoi)
- Échéancier du projet (quand)
- Livrables (résultats anticipés / produit fini)
- Coûts détaillés
- NEQ de la firme
- Expérience de la firme
- CV de chacun des consultants inclus dans le mandat



# Les étapes à suivre pour présenter une demande – Volet promoteurs collectifs

- Les demandes volet promoteurs doivent être transmises à la Commission des partenaires du marché du travail
- Les demandes doivent être transmises à l'aide du formulaire de demande de subvention par courriel à : <a href="mailto:pacme.partenaires@mtess.gouv.qc.ca">pacme.partenaires@mtess.gouv.qc.ca</a>
- Les formulaires se retrouvent sur le site du gouvernement du Québec dans l'onglet du PACME https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/



# Remboursement



## Remboursement

- Le programme vise à aider les entreprises dans le contexte de COVID-19, donc il faut normalement que ses activités soient perturbées par celle-ci
- Les formations ciblées doivent être présentées par projet
- Le projet est accepté par une entente avec votre conseiller
- Les conditions de remboursement s'effectuent avec votre conseiller
- Aucun remboursement ne peut être anticipé et vous devez présenter les factures



## Remboursement (suite)

- Aucune preuve sur les revenus de l'entreprise n'est demandée pour l'admissibilité
- Les dépenses d'ordinateur ou autres outils peuvent être admissibles au programme (maximum de 500\$/employé), mais doivent être au préalable approuvées
- Seules les dépenses de la province de Québec seront remboursées
- Si vous souhaitez réembaucher un employé, la subvention doit être reliée à une formation afin que son salaire soit payable à 100% (si aucune autre mesure)
- Les formations qui découlent d'une loi ou d'un ordre professionnel sont admissibles
- Selon les contextes, les comités sectoriels peuvent également vous aider pour certaines de vos démarches



## Remboursement (suite)

### Pièces justificatives demandées

- Preuve inscription ou participation, liste de paie, factures professionnels et frais de formation le cas échéant
- Document écrit précisant le pourcentage de l'aide gouvernementale fédérale reçue pour le remboursement des salaires



## N'oubliez pas

## Avant de déposer un projet il est important de se poser les bonnes questions !

### Votre projet :

- Aura-t-il des impacts positifs lors de la reprise post Covid-19?
- Permettra-t-il d'être plus efficace et plus productif ?
- Aurez-vous la capacité de déployer, de poursuivre et de mener à terme votre projet dans un contexte à court ou moyen terme ?
- Aurez-vous la disponibilité ainsi que celle de vos employés identifiés pour participer à un tel projet ?
- Avez-vous les bons outils technologiques disponibles afin de mener à bien votre projet compte tenu des contraintes actuelles ?



## Questions





Recrutement | Chasse de tête | Impartition | Consultation RH | Formation | Pré-emploi

## Pour toutes questions suite à ce webinaire:



Contactez Mathieu Hudon Spécialiste stratégie communication et relations publiques

mathieu@bedardressources.com 514 229.6113

## Formations disponibles

#### Travail à distance

- Les bases de la gestion à distance
- Collaborer à distance
- Réunion virtuelle efficace (et engageante)

#### Communication

- Communiquer et créer des liens à distance
- Briser les barrières de la communication
- Les conversations difficiles
- Communiquer et créer des liens à distance

#### Gestion de la performance

- ► Gérer la performance à distance
- L'équation motivation-performance (stimuler l'engagement des employés gestion de la performance)
- ▶ Gestion du temps et l'efficacité professionnelle

#### Leadership

- ► Le leadership à distance
- Ètre un bon leader en temps de crise
- Règles de bases du gestionnaire
- La sphère d'influence

#### **Formation**

- Transformez vos formations en enseignement à distance
- Donner des formations d'impact

#### Bien-être

- Favorisez le bien-être de vos employés
- La gestion du stress



## Formations disponibles

#### Intelligence émotionnelle

- Développer son intelligence émotionnelle
- Développez votre résilience
- Les clés de la collaboration dans une ère de transformation

#### **Gestion du changement**

- Gestion du changement chez soi et chez ses employés
- Collaborer au sein de la diversité
- Collaborer entre les générations

#### Négotiation

L'art de la négociation

#### Gestion de la performance

Gestion de la performance

#### Supervision

- ▶ Gestionnaire de première ligne en milieu industriel
- Gestion de l'absentéisme
- Superviseur Gestion du plancher santé et sécurité du travail
- Gestion de la discipline
- Gestion des employés difficiles

#### Santé et sécurité du travail

- Principes de bases SST
- Enquête et analyse des accidents de travail

#### Chariot élévateur / transpalette

- Transpalette électrique
- Opérateur de chariot élévateur



## Formations disponibles

#### Opération

Préparateur de commande en milieu industriel

#### Coaching gestion financière

Coaching en gestion financière

#### **Autres**

- Harcèlement psychologique
- Initiation au service à la clientèle et au dévelopement des affaires
- Initiation aux permis de travail



# Merci d'avoir assisté à ce webinaire

Thank you for assisting this webinar

Suivez-nous

Follow us









montrealinternational.com

